

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 7

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations fédérales: racisme et prix du pain

Deux sujets figurent à l'affiche de la votation fédérale du 25 septembre. Le premier a trait à la loi antiraciste; le second concerne le prix du blé.

C'est en 1989 que le Conseil fédéral prend la décision d'amener la Suisse à ratifier la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'assemblée générale de l'ONU en 1965 et ratifiée à ce jour par 132 Etats. Ce qui se traduit dans la pratique également par une modification du Code pénal en vue de réprimer tout acte public de discrimination raciale. Si le Conseil fédéral décide alors de passer à l'action, c'est que l'opinion publique et les milieux politiques ont été mis en état d'alerte à la suite d'une série d'attentats contre des foyers abritant des demandeurs d'asile, dont quelques-uns ont été mortels.

Actuellement en effet, le Code pénal ne permet pas d'agir contre la propagande, la haine ou la discrimination racistes, ni contre la négation ou la minimisation d'un génocide et d'autres crimes contre l'humanité. Des lacunes que la Suisse se doit de combler si elle veut être en mesure de ratifier la Convention antiraciste. Et qu'elle se propose de combler par l'introduction d'un nouvel article 261 bis du Code pénal et d'un nouvel article 171c du Code pénal militaire, dont le bien juridique protégé est la paix publique – et non pas la seule dignité d'un particulier, même s'il est visé par le délit.

Cette loi antiraciste n'a eu aucune peine à trouver une adhésion presque unanime au Conseil national, à l'exception des voix discordantes des Démocrates suisses, du Parti de la liberté (ex-Automobilistes), de la Lega et de quelques démocrates du centre et radicaux. Elle a réalisé en revanche l'unanimité au Conseil des Etats.

Au nom de la liberté?

Or, sitôt après le double vote, cinq personnes ont lancé un référendum, au nom d'une «Action pour la liberté d'expression et contre la tutelle de l'ONU». Cinq Alémaniques connus pour leurs opinions d'extrême-droite exprimées dans des pamphlets qui dénoncent la «socialisation rampante» et les «manifestations politiques et culturelles» «unschweizerisch». Elles ont trouvé des alliés chez les révisionnistes qui nient l'existence de l'Holocauste. De même qu'auprès de catholiques ultraconservateurs.

Même si la plupart des partis politiques et leurs ténors ont pris leurs distances par rapport à ce mouvement inorganisé, le référendum a néanmoins facilement abouti.

Sous le choc des résultats des votations fédérales du 12 juin, avec le «non» aux Casques bleus et à la naturalisation facilitée, le Conseil fédéral avait même songé à déplacer la date de la votation sur la loi antiraciste. Il y a finalement renoncé, en soulignant qu'il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais de mettre tout en œuvre pour lutter contre le racisme et l'intolérance.

Car la chaleur estivale et les vacances n'empêchent pas ceux qui combattent la loi antiraciste au nom de la liberté d'expression de faire feu de tout bois pour tenter d'ébranler l'opinion publique. A l'enseigne d'une «Communauté de travail contre les tabous de l'histoire» qui adresse sa prose révisionniste à des milliers de destinataires soigneusement sélectionnés pour l'influence qu'ils peuvent exercer sur le public, dans les milieux politiques et universitaires. Ou de jeunes politiciens des partis politiques bourgeois (Union démocratique du centre, radicaux, démocrates-chrétiens) au nom de la défense de la liberté d'opinion. Sans compter ceux qui croient que tout débat sur une convention de l'ONU est déjà l'amorce d'une nouvelle démarche vers l'adhésion de la Suisse à cette organisation.

De leur côté, les partisans de la loi contre le racisme tentent l'impossible pour sensibiliser l'opinion publique sur la véritable portée de la Convention et de la révision du Code pénal. La ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) a rédigé un «passport contre le racisme», dont le but est de susciter un engagement personnel à lutter contre la banalisation du racisme et de la xénophobie. Edité à 500 000 exemplaires, ce passeport a été distribué dans les festivals de musique, avant de l'être dans les écoles à la rentrée.

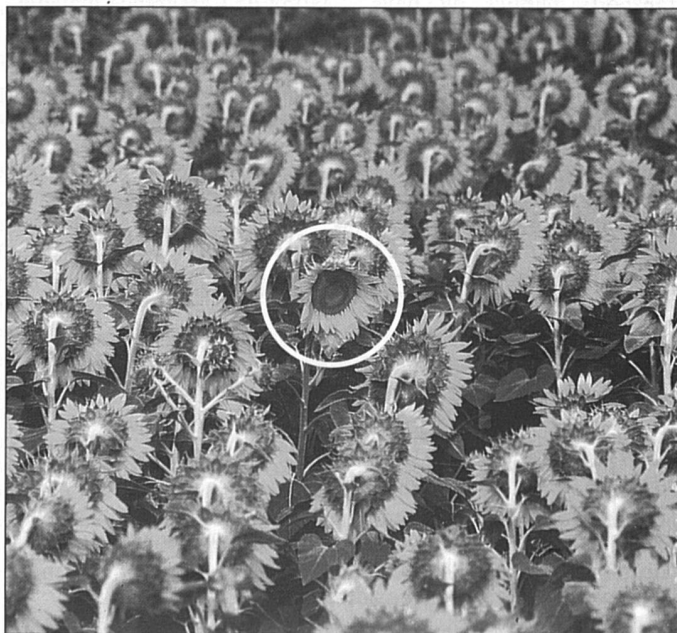
Trois syndicats (Industrie du bâtiment, travailleurs et travailleuses de la métallurgie et de l'horlogerie, des transports, du commerce et de l'alimentation) sou-

tiennent activement la Licra en envoyant ce document à tous leurs membres. Une initiative d'autant plus nécessaire qu'une proportion importante de membres de ces syndicats sont des étrangers, particulièrement vulnérables, en période de difficultés économiques, face aux Suisses en colère qui se retrouvent au chômage.

Le prix du pain

Le second objet soumis au vote le 25 septembre concerne une modification de la Constitution fédérale, qui doit obligatoirement recevoir l'aval du peuple et des cantons. En jeu, une économie de 25 millions de francs par an à partir de 1995, réalisée par la suppression de la réduction du prix du blé indigène financée par les droits de douane. Ce qui, pour les consommateurs, devrait se concrétiser par une hausse de quelques centimes le kilo du prix du pain. Cette mesure s'inscrit dans le cadre autrement plus vaste du dernier programme d'assainissement des finances fédérales, approuvé pour l'essentiel par les Chambres fédérales, dont le but est de freiner la progression du déficit du budget de la Confédération, lequel atteint 7,1 milliards de francs en 1994.

Anne-Marie Ley



Reconnaîtra-t-on le 25 septembre prochain à celui qui cherche un autre soleil le droit à la différence?

(Photo: M. Burgat, 2206 Les Geneveys s/Cof)

Conseil d'administration

Une première aux CFF

(aml) – Une femme fait enfin son entrée au conseil d'administration des CFF. Nommée en juin dernier par le Conseil fédéral, Salomé Jenny Paravicini, 50 ans, est avocate à Genève. Mais surtout, elle appartient depuis 10 ans au conseil d'administration de la Fédération des coopératives Migros à Zurich. Parfaitement à l'aise en allemand comme en français, puisqu'elle a fait ses études de droit à Bâle, acquis un solide bagage professionnel au sein de la magistrature et de l'administration avant de s'installer à Genève, il y a vingt ans, où elle dirige actuellement sa propre étude d'avocats. Elle est membre du parti libéral genevois et de la section genevoise de la Ligue suisse du patrimoine national.

Sa nomination à l'organe de contrôle des CFF, elle la doit, estime-t-elle, à l'expérience qu'elle a acquise à Zurich dans le domaine de la gestion d'une grande entreprise de distribution. Les chiffres ne la rebutent pas non plus. Car, souligne-t-elle, le grand débat de cet automne aux CFF porte sur la conception directrice qui modèlera l'avenir et le financement du plus important système de transports publics du pays.

«Les choix, douloureux peut-être, devront être faits en fonction des possibilités financières, note-t-elle, une règle d'or qui est valable d'ailleurs pour d'autres choix aussi, notamment dans le domaine social.»

Assurance maternité

Avant-projet en consultation

(aml) – Ruth Dreifuss va de l'avant. Le 22 juin, ses collègues du Conseil fédéral ont accepté de mettre en consultation son avant-projet de loi sur l'assurance maternité. D'ores et déjà, les milieux patronaux affûtent leurs couteaux. Dans un communiqué, l'Union centrale des Associations patronales suisses a fait savoir *«sa déception, en cette période de récession, face à l'intention du Conseil fédéral d'alourdir encore les coûts du travail afin de concrétiser un postulat qui n'a aucun caractère d'urgence. Aujourd'hui, la protection de la maternité est déjà largement assurée dans le cadre des conventions passées entre partenaires sociaux»*. L'union faitière estime que la Suisse doit trouver des solutions à des questions bien plus urgentes comme le financement de l'AVS, de l'AI ou la réglementation de l'assurance maladie.

En comparaison, peut-on lire dans le communiqué, l'assurance maternité est un problème de second ordre.

Selon cet avant-projet – que la cheffe du Département fédéral de l'intérieur qualifie elle-même de modeste – seules les femmes exerçant une activité lucrative, salariées et indépendantes, auront droit à un congé maternité payé de seize semaines, dont douze au moins après la naissance de l'enfant. De plus, le salaire normalement compensé sera plafonné à 97'200 francs par an. Cette assurance maternité prendra en revanche en charge les cotisations aux autres assurances sociales que des femmes ne pourront pas payer durant les quatre mois de leur congé.

Le financement de cette assurance proviendra d'un prélèvement de 0,4% sur les salaires sur le modèle de l'AVS (0,2% à charge des salariés et 0,2% à charge des employeurs).

Ordination des femmes catholiques

Réactions

(sk) – *«Nous continuerons à demander l'ordination des femmes»*. Dans un communiqué publié durant l'été, la Ligue suisse de femmes catholiques (SKF) a fait part de ses sentiments de tristesse et de ré-

volte en prenant connaissance de la déclaration des évêques suisses sur la lettre apostolique de Jean Paul II concernant l'ordination des femmes. Dans une lettre adressée à la Conférence suisse des évêques, le SKF – qui compte 250'000 femmes – souligne: *«Nous, femmes engagées dans l'Eglise, ne sommes pas prêtes à accepter cette fin de non-recevoir définitive»*. Jugant les arguments sur lesquels s'appuie le pape «sujets à controverses d'un point de vue théologique et nullement irréfutables», le SKF estime que cette discussion ne peut être tout simplement close par ordre définitif du pape.

D'autre part, une vingtaine de femmes chrétiennes de Genève, issues de mouvements très divers, se sont associées dans un élan de solidarité avec les femmes catholiques romaines: *«Nous sommes particulièrement consternées de lire dans la lettre du Pape datée du 22 mai 1994 que l'ordination sacerdotale est exclusivement réservée aux hommes, l'exclusion des femmes étant en accord avec le plan de Dieu sur l'Eglise. Cette parole nous fait une fois de plus vérifier combien l'image de la femme est mal perçue par le magistère masculin. Elle est contraire au respect que le Christ lui-même a témoigné aux femmes (...). Pouvons-nous légitimement limiter le Projet de Dieu à la moitié de Sa création?»*



La Faculté des lettres met au concours un poste plein temps de

professeur(e) ordinaire d'histoire de l'art du Moyen Age

Enseignement (6h hebdom.) comprenant notamment l'histoire de l'architecture. Direction de thèses et de recherches, charges administratives au sein de la Faculté.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 1995 ou date à convenir.

Sont exigés: doctorat ès lettres, Dr Phil. I ou habilitation, doctorat d'Etat ou titre équivalent.

Les candidatures (CV complet et liste des publications – en 7 ex.) doivent parvenir, **avant le 30 septembre 1994**, au Doyen de la Faculté des lettres, BFSH2, CH 1015 Lausanne. Renseignements à la même adresse, tél. 021/692 29 00.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.



La Faculté des lettres met au concours un poste à temps partiel de

professeur(e) associé(e) d'histoire de l'art monumental régional

Enseignement (4h hebdom.) spécialisé dans l'histoire des monuments de toute la Suisse Romande et des régions avoisinantes, cours général et séminaire de formation à la recherche.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 1995 ou à convenir.

Sont exigés: doctorat ès lettres, Dr Phil. I ou habilitation, doctorat d'Etat ou titre équivalent.

Les candidatures (CV complet et liste des publications (en 7 ex.) doivent parvenir, **avant le 30 septembre 1994**, au Doyen de la Faculté des lettres, BFSH2, CH 1015 Lausanne. Renseignements à la même adresse, tél. 021/692 29 00.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

Les casquettes de Patricia Schulz

Patricia Schulz, cheffe du Bureau fédéral de l'égalité depuis le 1^{er} février, fait le bilan de six mois d'activité: parer au plus pressé tout en imaginant l'avenir.

«**A**u Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, il faut travailler à la fois sur les questions quotidiennes très diverses et très concrètes et développer une réflexion à plus long terme sur le thème extrêmement compliqué des rapports entre hommes et femmes. Une tâche fascinante, mais en même temps très difficile». La Genevoise Patricia Schulz a repris, il y a six mois, le flambeau des mains de la Bâloise Claudia Kaufmann aux commandes d'une véritable plaque-tournante de la société. Du coup, le français est devenu la langue de travail de cette cellule d'information et de réflexion, nichée au sein de l'Office fédéral de la culture, lequel dépend du Département fédéral de l'intérieur dirigé par Ruth Dreifuss.

«Une cellule qui, précise Patricia Schulz, comprend quatre entités: le Bureau de l'égalité, le secrétariat de la Commission fédérale pour les questions féminines, le Service pour les questions féminines (relations internationales) et le Centre de documentation. Elles sont étroitement dépendantes les unes des autres, animées du reste souvent par les mêmes personnes qui changent de casquettes suivant les nécessités de la journée».

Le défi quotidien de la cheffe du Bureau de l'égalité, c'est la gestion de l'agenda, qui lui revient de droit du fait qu'elle est la seule à assumer un poste à plein temps. Coordonner et déléguer sans perdre le fil dans la masse des tâches, petites et grandes, qui déferlent sur son bureau: «Heureusement que nous nous entendons bien; partager la même cause, ça aide énormément». L'emploi demeure assurément la tâche prioritaire du Bureau. Un thème, affirme-t-elle, qui illustre concrètement un de ses plus grands dilemmes.

Une société en mutation

«Les assurances sociales (AVS, chômage, maladie, etc.) sont construites à partir de l'emploi, explique-t-elle. Sur le marché du travail, les hommes ont en principe un profil professionnel continu; les femmes s'arrêtent en cours de route pour s'occuper de leurs enfants. Tout le débat actuel relatif à la loi sur l'égalité et aux assurances sociales consiste à atténuer les effets de cette «pénalisation» des femmes sur le marché du travail. Or, la société est en pleine mutation. Le plein emploi des hommes est remis en question. L'évolution technologique va modifier fondamentalement les conditions de travail. De sorte qu'il faudrait dès à présent redéfinir les re-

lations entre l'emploi et les assurances sociales. En même temps qu'il nous faut parer au plus pressé».

La loi sur l'égalité, l'assurance maternité, la 10^e révision de l'AVS, figurent en tête du catalogue des priorités de Patricia Schulz.

Le Bureau de l'égalité sera chargé de lancer et d'évaluer des projets-pilotes de promotion de l'égalité. Ce qui impose un choix qui devra être fait bien avant son entrée en vigueur, que Patricia Schulz situe aux environs de 1996. «Faut-il, s'interroge-t-elle, privilégier des programmes destinés aux travailleuses les plus défavorisées? Ou au contraire promouvoir ceux qui s'adressent aux femmes les plus avancées? Travailler avec les grandes entreprises parties prenantes de l'action «Des paroles aux actes» ou aider les PME (petites et moyennes entreprises)?» Pour

l'instant, le Bureau de l'égalité recense les experts en Suisse, à l'Union européenne et au Conseil de l'Europe qui possèdent de l'expérience ou des idées dans ce domaine. Pour éviter de refaire ce qui a déjà été expérimenté ailleurs avec succès, par exemple. L'avant-projet d'assurance maternité, qui a été approuvé par le Conseil fédéral en juin, «vaut mieux que rien du tout», estime Patricia Schulz. Et d'ajouter qu'elle ne comprend pas l'opposition des milieux patronaux. «De par la loi et les conventions collectives, les employeurs déboursent plusieurs centaines de millions par an pour les congés maternité; une charge beaucoup plus lourde pour ceux qui emploient une majorité de femmes. Alors que l'avant-projet prévoit de répartir les cotisations entre tous les salariés et employeurs. Est-il venu à l'esprit des milieux patronaux que les enfants seront demain des consommateurs?», lance-t-elle à leur intention.

La 10^e révision de l'AVS est un véritable crève-cœur pour Patricia Schulz, car les avantages, réels, au bénéfice des femmes,



Patricia Schulz: les défis de l'agenda. (Photo: Claude Berger, Studio Cornavin, Genève)

doivent être «payés» par le relèvement de l'âge de la retraite. La révision en cours de l'assurance-chômage lui inspire aussi de l'inquiétude, vu que la réduction de l'indemnisation frappera plus durement les bas salaires.

Que fait le Bureau de l'égalité pour exercer une influence sur l'opinion publique? Rien n'est plus étranger à Patricia Schulz, juriste réfléchie, que de matraquer l'opinion à coup de communiqués. Elle préfère de loin le travail de fond accompli dans la collégialité. Au sein de son équipe de femmes motivées, dans l'administration fédérale, avec les Bureaux ou les Délégués à l'égalité des cantons et des grandes villes, avec les organisations féminines et avec les femmes actives en politique. Etre à Berne est très utile, juge-t-elle, grâce aux rencontres fortuites qui permettent d'élucider une question de façon directe et informelle. Bilan de six mois d'activité? «Vive la diversité!»

Droit d'asile

Femmes bafouées

Leila doit quitter la Suisse dans quinze jours. Comme d'autres étrangères, elle se voit refuser l'asile après une longue procédure, faite de pièges et d'humiliations.

Lorsqu'elle arrive, il y a plus d'un an, d'Algérie en passant par l'Italie, elle ne sait pas encore qu'elle est enceinte. Sa fille de cinq mois est née en Suisse. Sa situation est délicate. Suspecte aux yeux du pouvoir établi, suspecte aux yeux du FIS. Elle est entre marteau et enclume. Son mari est en prison, pour collaboration avec le FIS. Il a été «truqué» les élections. Il a été arrêté au moment où il prenait ses distances avec les fanatiques islamistes. Elle-même, après avoir été sympathisante des intégristes, s'en détache lorsqu'elle réalise que ses «amis» sont des assassins. Elle se retrouve aujourd'hui isolée. Et personne n'ignore la violence réservée aux femmes, dans un pays qui frôle la guerre civile.

Alisa aussi a attendu plus de douze mois avant de recevoir une réponse négative à sa

demande d'asile. «L'exécution du renvoi n'étant en l'état actuel pas raisonnablement exigible», cette requérante, musulmane et bosniaque, et ses deux enfants de dix et sept ans, resteront provisoirement en Suisse. Alisa a connu le sort de tant d'autres femmes d'Ex-Yougoslavie: village pillé et détruit, viol collectif par des soldats serbes sous le regard de ses jeunes enfants, capture et assassinat de son mari, mutilation du cadavre de celui-ci...

Arrivée en Suisse, elle a avorté avant de déposer une demande d'asile. On l'a interrogée: nombre des violeurs? leur grade? distances, jours et lieux exacts d'événements qui se sont déroulés durant l'automne 1992? On l'a suspectée, accusée: des contradictions apparaissent entre les différentes déclarations. A aucun moment, l'office fédéral des réfugiés n'a tenu compte de plusieurs certificats médicaux démontrant que suite au traumatisme grave qu'elle a subi, sa mémoire ne pouvait être que défaillante.

Au-delà de ces exemples concrets se pose la question de la reconnaissance des femmes dans le droit et la po-

litique d'asile. Elles doivent faire face à un système dont elles ne perçoivent pas du tout les aspects qui les concernent spécifiquement. A priori, les violences sexuelles subies ne peuvent pas être invoquées comme raison justifiant une demande d'asile. En lieu et place d'un climat psychologiquement rassurant, ces femmes se retrouvent face à une attitude policière souvent arrogante et effrayante. Nombreuses sont celles dont le niveau scolaire est trop faible pour qu'elles puissent comprendre la portée et les méandres de la procédure qu'elles entament. Leur culture et leur éducation ne les ont pas préparée au propre en ordre typiquement suisse. Est-il juste d'attendre de personnes menacées dans leur intégrité ou dans leur vie qu'elles sachent apporter les justes réponses. Celles qu'on attend d'elles pour déjouer les pièges qui leur sont tendus et avoir une chance de voir leur requête aboutir?

**Caroline Perren
Sylviane Klein**

Note: pour préserver l'intimité de ces deux femmes, nous avons utilisé des noms d'emprunt.

Loi sur l'égalité

Les juristes corrigent le tir

(aml) – La commission du Conseil des Etats pour les affaires juridiques est en train de revoir la copie du projet de loi fédérale sur l'égalité approuvé en mars par le Conseil national, non sans avoir suscité la colère et la déception d'une majorité de femmes. Ces juristes de la Chambre des cantons espèrent soumettre à la sagacité de leurs collègues, à la session d'automne, un projet de loi apte à pacifier les femmes. Ils sont tombés d'accord pour étendre l'interdiction de discriminer les femmes à toutes les étapes de leur insertion sur le marché du travail, à l'exception des offres d'emploi. Ils sont tout aussi disposés à étendre l'allègement du renversement de la preuve à tous les litiges et pas seulement à ceux qui concernent les salaires. En matière de répression du harcèlement sexuel, ils s'acheminent vers une solution plus proche de celle du Conseil fédéral que celle, inacceptable, approuvée par le Conseil national.

Initiative du 3 mars

Le travail des militantes

(sch) – A fin juin, l'initiative «Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales» comptabilisait déjà 55'000 signatures. A fin juillet, malgré les vacances, 61'000. C'est peu et c'est beaucoup.

C'est peu, car il faudra un sérieux coup de collier dans les 6 mois qui restent (l'initiative doit être déposée le 21 mars 1995) pour réunir les quelque 50'000 signatures encore nécessaires.

C'est beaucoup quand on songe aux résistances, aux arguments désabusés des gens, à leur méconnaissance des problèmes de la politique, du poids énorme que représentent les milieux masculins et des difficultés que rencontrent encore les femmes.

Pour arriver à ce premier succès, il a fallu l'énorme travail des groupes de militantes qui vont sur le terrain: dans les marchés, dans de grandes manifestations, devant les bureaux de vote...

Le comité suisse d'initiative avait fixé des quotas cantonaux de signatures à récolter, quotas basés sur la population de chaque canton et indexés selon que la population est plus ou moins urbaine. Périodiquement, le secrétariat central donne des statistiques qui sont attendues avec impatience par les comités cantonaux. Cela stimule... mais décourage aussi parfois. A fin juin, par exemple, la Suisse alémanique approchait des 50% de son quota, alors que la Suisse latine dépassait à peine le 30%. Espérons que le gros effort fait par les Vaudoises cet été (2200 signatures récoltées au Paléo, il fallait le faire!) va un peu changer la situation.

Il faut aussi signaler les dis-

parités entre cantons romands: 3 cantons travaillent d'arrache-pied:

- le Jura est à la tête des cantons suisses, il est en train de dépasser le 100% du quota qui lui avait été imposé. Bravo à la petite équipe de militantes!

- le Valais, malgré un contexte géographique et politique difficile, avait atteint la belle proportion de 40% à fin juin;

- Vaud, avait atteint le même pourcentage à fin juin mais, depuis, a dû le dépasser largement.

Quant à Genève, Fribourg, Neuchâtel et le Tessin, ils sont à la traîne (autour de 15% de leur quota respectif). On nous a promis une vaste campagne cet automne, à Genève notamment où le réservoir de signatures possibles est grand, encore faut-il aller les chercher!

Inutile de rappeler qu'un nombre plus élevé de femmes dans les Chambres fédérales aurait changé certaines des dé-

cisions prises dans des problèmes spécifiquement féminins. Il faut donc trouver un système électoral leur garantissant un nombre équitable de sièges, tout comme on a, au début du siècle, compris qu'il fallait garantir des sièges aux petites formations politiques qui n'avaient pas – avec le système majoritaire – la moindre chance d'accéder jamais au pouvoir. Le système de la RP (représentation proportionnelle) a été introduit en 1919 après 3 votations populaires. Peut-être en faudra-t-il autant pour faire admettre un système plus juste pour les femmes. Toujours est-il que l'initiative du 3 mars est une étape que nous devons absolument franchir. Ce sera un renouveau dont notre démocratie a sérieusement besoin.

PS: Pour obtenir des renseignements ou des feuilles d'initiative, écrire à «Comité de soutien à l'initiative du 3 mars, case postale 923, 1001 Lausanne».